

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 DECEMBRE 2018****Point 3.1.3 de l'ordre du jour****Ecole de la Léchère : raccordement au chauffage à distance, rénovation des façades  
et modernisation de la place de jeux des écoles enfantines****1. Introduction**

Le bâtiment de l'école de la Léchère a été construit de 1999 à 2001, sur la base d'un concours d'architecture remporté par le bureau O. Charrière SA. Il a été mis en service pour la rentrée scolaire 2001-2002. Après 17 ans d'exploitation, les premiers travaux d'entretien et d'amélioration s'avèrent nécessaires.

**2. Travaux proposés****2.1 Raccordement au chauffage à distance**

Le bâtiment est actuellement raccordé à un chauffage à distance (CAD) provenant de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC). La source de la production de chaleur est majoritairement le bois. Une chaudière à mazout d'appoint est en fonction dans le bâtiment de la Léchère, alimentée par une conduite à distance qui puise le combustible dans une citerne située elle aussi à l'EPAC. La consommation annuelle facturée par l'Etat est d'environ 280'000 kWh.

La convention liant la Ville de Bulle à l'Association du centre professionnel cantonal (CPC) arrive à échéance au mois d'octobre 2019 et est renouvelable pour 5 ans si elle n'est pas dénoncée dans le délai légal d'une année. En 2015 déjà, lors des travaux effectués le long de la rue de la Léchère, le Conseil communal avait décidé de raccorder l'école de la Léchère au CAD de Gruyère Energie SA (GESA). Il avait alors écrit au CPC pour l'informer de cette décision avec pour conséquence la dénonciation de la convention au prochain délai de renouvellement. Les travaux d'introduction jusqu'au bâtiment ont déjà été réalisés. Il reste à modifier et à adapter la sous-station de chauffage et à financer la taxe de raccordement.

Avec ces travaux, le bâtiment scolaire de la Léchère sera raccordé au CAD de GESA, de la même façon que toutes les autres écoles bulloises, ce qui permettra d'améliorer son étiquette énergétique.

**2.2 Rénovation des façades**

En 2011, le Conseil communal a mandaté l'architecte responsable de la réalisation de ce bâtiment afin de trouver une solution pour la réfection des pieds de façades.

En effet, après quelques années d'utilisation, il s'avère que le crépi des façades se décolle à certains endroits. L'origine de ces défauts provient essentiellement de deux facteurs :

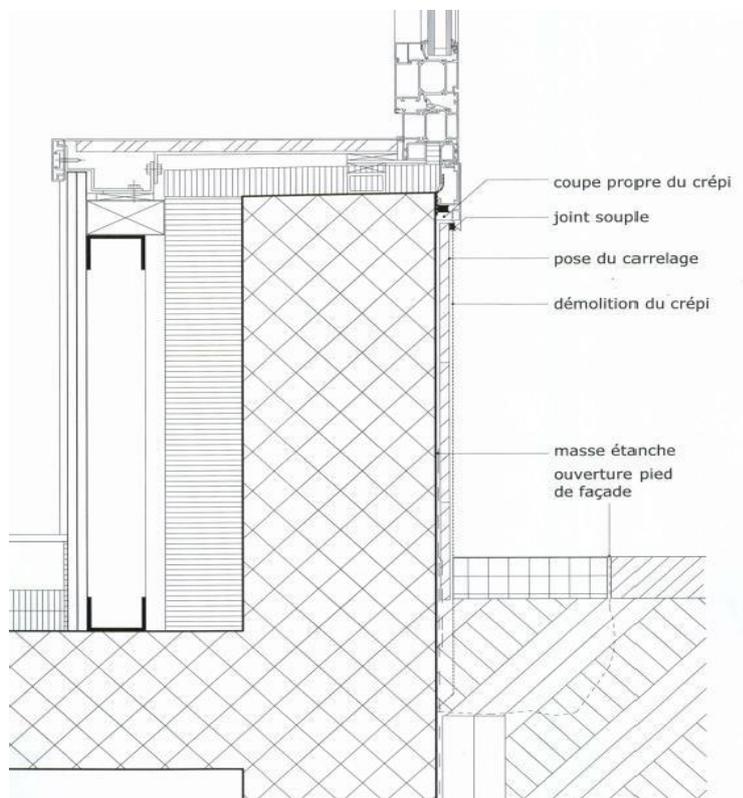
- humidité remontant par capillarité ;
- chocs mécaniques.

Photos de la situation existante



Les travaux proposés consistent à enlever le crépi détérioré, à appliquer un bitume sur les parties enterrées (jusqu'à - 20 cm environ), à poser un revêtement en carrelage de façon à créer un socle et à procéder à la réfection de la peinture de la façade. De plus, les fissures et les joints de dilatation seront assainis dans le même temps.

Détail du bas de façade assaini, OCSA, Bulle



## Quelques exemples de réalisation



Bulle-Centre

Raiffeisen, La Tour-de-Trême



### 2.3 Modernisation de la place de jeux

La Commune s'est rendu compte de la vétusté des divers éléments de cette place de jeux. Le toboggan, bien que conforme aux recommandations, et le portique à grimper seront démontés. De nouveaux équipements seront installés, sur la base de ce qui a été réalisé au nouveau bâtiment scolaire de Dardens. Le choix des éléments et leur installation se feront en coordination avec les enseignant-e-s concerné-e-s, afin de répondre aux besoins des tout-petits.

#### Exemple école de Dardens



### 2.4 Installation d'équipement sanitaire (essuie-mains et poubelles)

Sur recommandation de l'infirmière scolaire et pour des raisons d'hygiène, la Commission des constructions scolaires a analysé la situation des écoles bulloises concernant les essuie-mains. Le système est actuellement composé de 118 postes d'eau équipés de linges qui, régulièrement changés, sont entretenus par la laverie des foyers communaux. Pour la seule école de la Léchère, une septantaine de postes d'eau doivent être équipés d'essuie-mains et de poubelles. Les autres établissements scolaires concernés, soit 6 anciens bâtiments pour une cinquantaine de postes d'eau, seront équipés au fur et à mesure, dans le cadre du budget de fonctionnement. Le 28 août dernier, le Conseil communal a validé la proposition de la Commission des constructions scolaires de supprimer l'ensemble des linges dans les anciennes écoles bulloises et de les remplacer par des équipements fixes de distribution de papier.

### 3. Planning d'intention

- Début des travaux CAD : mai 2019
- Début travaux façades et place de jeux : juin 2019
- Mise en service : août 2019

### 4. Investissement

Estimation des coûts (+/- 15 %), y compris TVA 7.7 % :

#### Raccordement au CAD

- Travaux de raccordement	Fr.	105 000.00
- Adaptation de la chaufferie	Fr.	40 000.00
- Divers et imprévus	Fr.	<u>5 000.00</u>
Total pour le CAD	Fr.	150 000.00

#### Rénovation des façades

- Réfection des pieds de façades	Fr.	51 000.00
- Echafaudages	Fr.	36 000.00
- Peinture extérieure	Fr.	105 000.00
- Aménagements extérieurs	Fr.	31 000.00
- Divers et imprévus	Fr.	<u>37 000.00</u>
Total pour les façades	Fr.	260 000.00

#### Place de jeux

- Adaptation de la surface	Fr.	25 000.00
- Equipements	Fr.	13 000.00
- Divers et imprévus	Fr.	<u>2 000.00</u>
Total pour la place de jeux	Fr.	40 000.00

#### Equipements sanitaires

- Equipements	Fr.	35 000.00
- Divers et imprévus	Fr.	<u>5 000.00</u>
Total pour les équipements sanitaires	Fr.	40 000.00

#### Récapitulation

- Total pour le CAD	Fr.	150 000.00
- Total pour les façades	Fr.	260 000.00
- Total pour la place de jeux	Fr.	40 000.00
- Total pour les équipements sanitaires	Fr.	<u>40 000.00</u>
Total général	Fr.	490 000.00

**En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 490 000.00 pour le raccordement au chauffage à distance, la rénovation des façades et la modernisation de la place de jeux de l'école de la Léchère.**

**Financement** : par emprunt de Fr. 490 000.00 auprès d'un établissement financier

**Amortissement** : 3 % par année, dès 2020

**Intérêts** : 1.5 % par année

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Syndic**

**Le Secrétaire général**

**Jacques Morand**

**Jean-Marc Morand**